

LA SÉPARATION DES POUVOIRS ET L'ÉTAT DE DROIT

Durée

1 heure.

Objectifs


Cette séquence complète celle relative au pluralisme politique, au suffrage universel, et à la monarchie constitutionnelle.

En effet, la séparation des pouvoirs et l'État de droit constituent deux autres fondements d'un régime démocratique.

Supports et matériel nécessaires

Support informatif et explicatif

La Belgique - Démocratie parlementaire – Monarchie constitutionnelle - Les trois pouvoirs de l'État et leur séparation.

 Pour consulter et télécharger le support, voir la thématique « La séparation des pouvoirs – État de droit » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI.

Support pédagogique

Les feuilles format « paperboard » reprenant les caractéristiques d'un État démocratique et non-démocratique relevées lors de la séquence formative n°17.

Déroulement général

La séquence se déploie en deux étapes :

- **Étape 1 :** Présenter les notions de séparation des pouvoirs et d'État de droit.
- **Étape 2 :** Sur le chemin de l'intégration citoyenne.

Déroulement

Étape 1

Présenter les notions de séparation des pouvoirs et d'État de droit

En s'appuyant sur les feuilles « paperboard » de la séquence formative n°17, le formateur ou la formatrice présente brièvement les notions de séparation des pouvoirs et d'État de droit qui concernent également l'ensemble de la Belgique. Les participant-e-s sont invités à se référer à leur expérience pour en discuter.

Support informatif et explicatif

La Belgique - Démocratie parlementaire – Monarchie constitutionnelle - Les trois pouvoirs de l'État et leur séparation.

Déroulement

Étape 2

Sur le chemin de l'intégration citoyenne

Les participant-e-s sont invité-e-s à communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence ; partager les éléments de l' « Espace culturel convergent » mis en lumière ; compléter leurs Fiches « L'Espace culturel convergent », « L'arbre des connaissances » et « Sur le chemin de l'intégration » et échanger sur celles-ci.

RAPPEL

Quand de nouveaux éléments de l'Espace culturel convergent et/ou de nouvelles expressions culturelles ont été identifiés, la formatrice ou le formateur complète le schéma : « L'espace culturel convergent en Wallonie et Belgique ».